

Le 18 juillet 2022

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2022-246

Déchets ménagers

Mise en place de cartes carburants, lubrifiants
et prestations associées

avec la société DKV EURO SERVICE France

Certifié exécutoire	26 JUL. 2022
Reçu en préfecture	22 JUL 2022
Publié	26 JUL. 2022

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu les articles L 2123-1 et R.2122-8 du Code de la Commande Publique relatifs aux marchés publics sans publicité ni mise en concurrence pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence obligatoire « Collecte des déchets ménagers » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020, accordant au Président la délégation de pouvoirs pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, dont le montant est inférieur à 90 000 € HT ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que le contrat de mise en place de cartes carburants, lubrifiants et prestations associées est arrivé à échéance,

Considérant qu'il convient d'établir un nouveau contrat de mise en place de cartes carburants, lubrifiants et prestations associées pour les véhicules de l'agglomération ;

Considérant l'offre de la société DKV EURO SERVICE France ;

DECIDE

- d'approuver le contrat de mise en place de cartes carburants, lubrifiants et prestations associées pour les véhicules de Roannais Agglomération avec la société DKV EURO SERVICE France ;
- de préciser que ce contrat est conclu à compter de sa notification pour une durée de 2 ans à prix unitaires sur la base des prestations réalisées au vu des prix unitaires du bordereau des prix (montant estimatif annuel de 19 000,00 € HT soit 38 000,00 € HT sur la durée du contrat).

Par délégation du Conseil communautaire,
pour le Président et par subdélégation
Jacques TRONCY
Vice-Président délégué aux Finances
et aux Achats publics

